

AVIGNON, le 05 juillet 2016,

Déclaration liminaire CAPL mouvement local d'affectation des cadres A au 01/09/2016

Monsieur le Président,

Cette Cap locale se tient dans un contexte particulièrement préoccupant au regard de la situation de l'emploi à la DGFIP.

Le calendrier de la procédure budgétaire qui doit aboutir au dépôt, durant le dernier quadrimestre, du projet de loi de finances 2017 est entré dans sa phase d'arbitrages.

L'annonce d'une nouvelle ponction sur les effectifs de notre administration, notamment dans le contexte de la mise en place du prélèvement à la source, aurait sans aucun doute possible pour effet d'augmenter le mécontentement des agents. La DGFIP, de par ses missions, est une Direction prioritaire n'en déplaise au pouvoir politique. La politique d'austérité, de coupe dans les budgets de fonctionnement, de suppressions d'emploi, ça ne peut plus durer.

Depuis plus de 10 ans, la DGFIP paye un lourd tribut. En matière d'emploi, près de 35 000 emplois supprimés, des suppressions de services qui s'accroissent au fil du temps et de l'humeur de chaque Directeur Général faisant du mieux disant afin de s'attirer les bonnes grâces du pouvoir politique. Le message du 19 mai du Directeur Général intitulé « Les lignes directrices de la DGFIP » en est la plus parfaite illustration.

La gestion de la pénurie cause des dégâts sur l'exécution des missions, sur le service rendu aux usagers, sur le service public, sur les collectifs de travail, sur les conditions de travail. Solidaires Finances Publiques exige l'arrêt inconditionnel des suppressions d'emplois, un plan de recrutement à la hauteur des enjeux et un moratoire sur l'ASR tant au niveau national que local.

Solidaires Finances Publiques rappelle le fort climat de contestation national autour de la loi EL KHOMRI et le lourd mécontentement ancré à la DGFIP autour de l'ASR, de l'emploi, de PPCR et de la RIFSEEP. Les 30 % de grévistes, le 14 juin dernier, démontre l'ampleur de la contestation dans le département. Au niveau national, des foyers de très forte et longue mobilisation cristallisent le désespoir et mettent en lumière l'irresponsabilité et l'incompétence du Directeur Général.

Pour Solidaires Finances Publiques, une autre politique est indispensable. Elle doit avoir pour objectif, dans toutes ses orientations, la prise en compte de l'humain et éviter toutes les fractures sociales qui conduisent inévitablement au populisme et à la mise en danger de la démocratie. Cette politique ne peut pas continuer à dénigrer les fonctionnaires et le service public, vecteur déterminant du « vivre ensemble » et du principe d'égalité de tous les citoyens.

Cette Fonction Publique, est mal traitée depuis des années, avec comme point d'orgue le gel du point d'indice intervenu en 2010. Le dégel de ce dernier, accordant 0,6 % d'augmentation en 2016 et 0,6 % en 2017, ne peut être considéré que comme une aumône compte tenu des pertes de pouvoir d'achat enregistrées ces 20 dernières années.

A ces suppressions, viennent s'ajouter les vacances d'emplois passées sous silence qui altèrent la qualité dans l'exécution de nos missions et du service public rendu aux usagers. Afin de combler ces vacances d'emplois Solidaires Finances Publiques demande l'appel de toutes les listes complémentaires de tous les concours A, B et C . Pour Solidaires Finances Publiques, cette casse de

la DGFIP doit cesser immédiatement.

La démarche stratégique à la DGFIP, conséquence d'une volonté de destruction des services publics, orchestrée par la MAP (Modernisation de l'Action Publique), se décline aujourd'hui par le schéma d'adaptation des structures et du réseau (ASR). Que de formules alambiquées pour un constat tragique :

- fusion de services (SIP, SIE, SPF, CDIF...)
- fusion de structures (SIP-CDIF, Pôle Enregistrement-SPF...)
- suppressions de trésoreries
- regroupements en pôles (PCRP, PRS...)

Tout cela n'a qu'un seul but, gérer les pénuries et anticiper celles à venir avant l'externalisation des missions.

Cette adaptation à la rigueur budgétaire déstructure la DGFIP :

- éloignement de l'usager du service public, contraint à échanger avec l'e-administration même s'il n'a pas d'équipement informatique ou s'il ne maîtrise pas l'outil ou la langue.
- perte de sens, dégradation des conditions de vie au travail, mobilité contrainte (fonctionnelle et géographique), remise en cause des règles de gestion.

Solitaires Finances Publiques continuera à combattre toutes ces dérives.

Il serait particulièrement malvenu que M. PARENT touche encore une fois aux règles de gestion.

A tout cela, vient s'ajouter la mise en place de PPCR dont l'un des objectifs est de favoriser la plus grande mobilité possible des fonctionnaires. Solitaires Finances Publiques réaffirme que le non protocole PPCR est un recul sans précédent. Et ce ne sont pas les avancées, dites majeures par le Gouvernement, de ces propositions et en tout premier lieu les gains indiciaires des trois catégories A, B et C qui vont cacher la casse des statuts suite à un coup de force du premier ministre qu'il convient de rappeler.

Plus particulièrement, en ce qui concerne cette CAP locale, les instructions nationales en vigueur précisent que les règles locales d'affectations résultent de la déclinaison des règles nationales et qu'elles sont notamment basées, pour le mouvement général et complémentaire, sur l'ancienneté administrative des agents connue au 31/12 de l'année précédant le mouvement général, au cas particulier au 31/12/2015. De plus, Solitaires Finances Publiques revendique pour tous les agents, l'affectation nationale la plus fine possible (à la commune) sur des postes fixes.

Solitaires Finances Publiques estime que le suivi de la situation nationale et départementale des effectifs relève de la compétence des CAP et exige, à ce titre, toute la transparence de la part de l'administration. Nous devons donc disposer du TAGERFIP et des éléments explicatifs des déficits constatés par structure (postes déjà vacants, temps partiel, retraites réalisées ou à venir, concours, disponibilité, etc.) et de la situation générale des effectifs du département avant et après le mouvement local. Nous vous demandons également, conformément aux dispositions de l'instruction, d'avoir communication des décisions d'affectation par le directeur des agents ALD (RAN et Département).

Dans un contexte contraint en terme d'effectifs, Solitaires Finances Publiques s'attachera à vérifier la répartition des ressources en fonction des droits ouverts et de l'évolution des charges.

Sur un plan local, nous demandons aussi que les règles prévoient l'affectation la plus fine possible, ce qui doit se traduire par l'identification au TAGERFIP de toutes les structures adossées à un service et plus précisément pour les pôles de Direction notamment. De plus, nous n'accepterons pas que des postes vacants demandés par des agents ne soient pas pourvus au motif d'étaler la pénurie. A ce titre, nous rappelons que les élus locaux doivent être destinataires de l'ensemble des postes constatés vacants avant le projet, et non pas de la liste des postes « offerts au mouvement local ».

Nous souhaitons également connaître la manière dont vous avez procédé pour identifier les agents concernés par une suppression d'emploi et la règle que vous avez appliquée. Nous demandons que les élus soient informés en amont du dépôt des demandes, du nom et des agents concernés :

- avant le délai de dépôt des mutations nationales si une suppression ou transfert peut ouvrir un droit à une priorité nationale,
- avant le délai de dépôt des affectations locales si les agents sont concernés par le dépôt d'une fiche de vœux.

Solitaires Finances Publiques sera particulièrement vigilant quant à l'application de toutes les règles de l'instruction et dénoncera et combattra toute mesure arbitraire.

Compte tenu du nombre de postes restant vacants à l'issue du mouvement, de la non application des règles d'affectation, du nombre de détachements effectués par la direction, de la non communication des affectations des ALD, de la non communication du projet sur Ulysse, les élus de Solitaires Finances Publiques voteront contre le projet de mouvement local.